

NORME ET CERTIFICATION

Ne pas confondre !

LA NORME

Une norme est une spécification technique, accessible au public, établie avec la coopération et le consensus ou l'approbation générale de toutes les parties intéressées, fondée sur les résultats conjugués de la science, de la technologie et de l'expérience, visant à l'avantage optimal de la communauté dans son ensemble et approuvé par un organisme qualifié sur le plan national ou international.

La norme n'est pas un règlement. En France, comme dans la plupart des pays industrialisés occidentaux, les normes ne sont généralement pas d'application obligatoire, sauf cas particuliers relatifs généralement à la sécurité. La normalisation diffère donc de la réglementation, à laquelle on l'assimile très souvent.

Cette réglementation est promulguée souverainement par chaque état, sous forme de lois ou de décrets. Les directives européennes de la Commission des Communautés Européennes (CCE à BRUXELLES) ne concernent que les "exigences essentielles" en matière de sécurité des biens et des personnes. Leur application, promulguée par décret dans chaque pays de la Communauté, est obligatoire.

ORGANISMES DE NORMALISATION

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION "ISO"

COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION "CEN / EN"

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION "AFNOR / NF"

DEUTSCHES INSTITUT FÜR NORMUNG "DIN"

BRITISH STANDARDS INSTITUTION "BSI / BS"

ENTENTE NAZIONALE ITALIANO DI UNIFICAZIONE "UNI"

BUSINESS AND INSTITUTIONAL FURNITURE MANUFACTURERS'S ASSOCIATION "ANSI / BIFMA"

LA CERTIFICATION DE PRODUIT

La certification d'un produit apporte la preuve de la conformité à un référentiel constitué par les normes concernées et un règlement technique. L'attestation de qualité certifiée, marque de qualité, ou label, est délivrée par un organisme tiers compétent et reconnu officiellement (tel l'AFNOR, le CTBA,...), distinct du fabricant, du vendeur ou de l'importateur.

La certification de produit est un engagement volontaire des entreprises titulaires des Marques "NF", "CTB"... Par cette action, elles font connaître la qualité de leurs produits aux consommateurs. Elles doivent donc s'assurer que toutes les conditions sont remplies, tant sur le plan de la qualité des produits, que sur celui du processus de fabrication.

Déclarer son produit conforme aux normes est facile, encore faut-il pouvoir le prouver ! Avec des produits certifiés, l'entreprise possède un véritable "passeport" de preuve permanente de la qualité de ses produits.

LES MARQUES DE QUALITE AMEUBLEMENT DELIVREES PAR LE CTBA

NF AMEUBLEMENT	meublier à usage d'habitat domestique intérieur
NF MOBILIER D'EXTERIEUR	meublier à usage d'habitat domestique extérieur
NF EDUCATION	équipements mobiliers d'éducation et de formation
NF COLLECTIVITE	meubliers d'accueil, d'hébergement, de restauration
CTB BUREAU - SECURITE CONFORTIQUE	meublier de bureau
CTB QUALIFAL	composants de meubles, sièges et literie, produits de finition
GS - GEPRÜFTE SICHERHEIT	sécurité des mobiliers (marque allemande)
CE	conformité aux directives européennes



LA CERTIFICATION D'ENTREPRISE

La certification d'entreprise se fait en référence à des normes internationales d'Assurance de la Qualité : les normes ISO 9000, ou EN 29000. Elle concerne l'organisation de l'entreprise et son aptitude à maîtriser la qualité de sa production, de la conception du produit jusqu'au soutien après la vente pour l'ISO 9001. Ces normes permettent une meilleure collaboration entre clients et fournisseurs, mais ne concernent pas directement le consommateur.

L'AFAQ (Association Française pour l'Assurance de la Qualité) est l'organisme français de certification par tierce partie, habilité à certifier les systèmes qualité des entreprises en conformité avec les normes ISO 9000.

L'assurance qualité de l'entreprise certifiée est tout à fait complémentaire à la certification de produit. Mais la certification d'entreprise, seule, ne permet pas de valoriser sur le produit sa conformité aux normes.

Les Marques de qualité délivrée par le CTBA certifient la conformité de l'organisation des entreprises titulaires à un Référentiel d'Assurance Qualité - modèle ISO 9001-, parce qu'il est indispensable de s'assurer de la conformité et de la qualité du produit fabriqué et vendu au client final.



NF EDUCATION UNE MARQUE DE QUALITE POUR UNE SECURITE TOTALE

NF EDUCATION est une Marque de Qualité qui atteste que les mobiliers d'éducation certifiés ont un niveau de qualité permanent, conforme aux exigences des Normes Françaises.

☞ **AU DECIDEUR**, elles apportent la preuve certifiée d'une fabrication de qualité.

☞ **A L'ACHETEUR**, elles certifient la conformité aux normes NF exigée pour tous les achats publics (circulaire ministérielle du 05.07.94).

☞ **A L'UTILISATEUR**, elles garantissent la qualité du matériel et sa sécurité.

☞ **AU FABRICANT**, elles l'assurent de la conformité de ses mobiliers aux règles de sécurité. Elles lui apportent aussi une dynamique vers la Qualité, pour améliorer la conception de ses produits, et mettre en place des moyens d'Assurance Qualité.

Cette certification est délivrée par le **CTBA**, mandaté par l'**AFNOR**, après avoir vérifié :

☞ La conformité aux **NORMES FRANÇAISES NF D 60602, NF D 61050, NF D 62050, Pr EN 1729**, et aux prescriptions particulières de la Marque, par des tests effectués au laboratoire d'essais du CTBA (dimensions & sécurité fonctionnelles, résistance mécanique, durabilité, vieillissement...),

☞ La conformité au référentiel d'**ASSURANCE QUALITE (modèle ISO 9001)**, demandant la mise en place d'un **PLAN D'ACTION QUALITE**, pour s'assurer que tous les produits fabriqués ont un niveau de qualité permanent.

Alain SMITH

